

Conseil communal

Décisions du conseil du 16 juin 2016

- Le conseil autorise les dossiers suivants :
 - Mme Stéphanie Micheloud pour la réfection d'un raccard au lieu-dit : « La Lé (Hérémence) » en zone d'extension des villages ;
 - M. Xavier Paternot pour la modification d'ouvertures en façades est et sud et l'aménagement d'une lucarne sur le pan sud de la toiture d'un chalet, au lieu-dit : « Maillolet », en zone d'habitations de faible densité B ;
 - La société Albert Seppey & Fils SA pour le prolongement d'un avant-toit, au lieu-dit : « Les Jadaneys », en zone d'habitations de faible densité C ;
 - La société Val Properties pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale, au lieu-dit : « Les Granges », en zone d'habitations de faible densité C ;
- Le conseil adjuge les travaux d'entretien des routes et services à la Condémine à Mâche, à l'entreprise André Sierro SA. Les places de parc seront réalisées dans un deuxième temps, le projet n'étant à ce jour pas abouti ;
- le conseil décide d'adjuger les travaux complémentaires de surveillance des falaises du Scex-Frei au Bureau d'études géologiques SA. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 82% ;

- En lien avec le projet régional de compensation de la Combaz, le conseil décide :
 - d'adjuger à Sébastien Grünenfelder les travaux de clôture ;
 - d'adjuger à Bruno Genolet & Fils Sàrl les travaux d'appareillage ;
 - de proposer au Service des forêts et paysage (SFP) d'adjuger les travaux forestiers au Cône de Thyon, sachant que ces travaux sont à la charge du Service selon l'arrangement initial ;
 - de proposer au Service des forêts et paysage (SFP) d'adjuger la surveillance des travaux et le suivi sur cinq ans au bureau Nivalp SA, sachant que ces travaux sont à la charge du Service selon l'arrangement initial ;
 - de demander au SFP de réaliser le projet en une étape cette année encore pour permettre à l'exploitant qui s'est engagé de travailler normalement ;

- Le conseil décide d'adjuger le câblage, montage et pose de mats de l'éclairage public à la Rue de l'Eglise à Hérémente et à la Rue du Cornet à Euseigne à l'entreprise ESR SA.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.